

**DECISION N°331-2026 –
REPLACEMENT DES TUYAUTERIES EN ACIER DE LA POMPE DU CHATEAU
D'EAU DE FEURS PAR DE L'INOX**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2224-7 et L.2224-8 relatifs aux services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société EURL HTI n°DE2612 en date du 23 juillet 2026 ci-annexé,

Considérant la nécessité de remplacer les tuyauteries en acier de la pompe en acier du château d'eau de Feurs par des tuyauteries en inox,

Considérant que la proposition financière de la société EURL HTI sise 94 Rue des Frères Lumière, 42510 BUSSIERES, d'un montant total de 9 818,00 € HT soit 11 781,60 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société EURL HTI, 94 Rue des Frères Lumière, 42510 BUSSIERES, pour un montant total de 9 818,00 € HT soit 11 781,60 € TTC et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 15/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

